

Déclaration de la FNEC FP-FO à la F3SCT académique du 2 juillet 2026

Monsieur le secrétaire général,

C'est à la suite d'un contexte d'urgence absolue pour la santé des personnels et des élèves, mais aussi de chaos organisé par les choix du ministère, que se déroule cette instance. La semaine dernière, nos collègues ont subi des chaleurs écrasantes et intolérables dans les établissements et les services de notre académie. Dans certains bureaux, dans certaines salles de classe, le mercure s'approchait des 40 °C. Cette situation a mis directement en danger la santé physique et mentale des personnels.

Face à cela, la réponse du ministre et de l'administration est d'une désinvolture inacceptable. Le plan ministériel de gestion des vagues de chaleur, inscrit à l'ordre du jour, se résume à des lieux communs de bon sens, à du bricolage managérial et à des préconisations inapplicables, comme aérer la nuit des bâtiments fermés et sécurisés. Et lorsque la FNEC FP-FO exige des mesures d'urgence, comme l'acquisition de climatisations portatives sur budget d'État, on nous oppose une « responsabilité écologique » à géométrie variable ! Quelle hypocrisie quand le gouvernement trouve en quelques semaines 36 milliards d'euros pour le budget des armées, mais refuse de dépenser les 920 millions nécessaires pour équiper et protéger les classes du pays ! Pire, ce montant correspond aux crédits que les rectorats ont indûment restitués à l'État depuis trois ans.

La FNEC FP-FO tient ici à réfuter fermement l'argumentaire habituel de l'administration. Pour justifier le maintien de l'ouverture des écoles et établissements transformés en véritables bouilloires, vous invoquez la « continuité du service public » et osez prétendre que les élèves seraient mieux à l'école que chez eux, dans des logements parfois mal isolés. Cet argument démagogique est insupportable ! L'école publique n'a pas pour mission de servir de garderie thermique palliative pour masquer l'indigence des politiques de logement et du bâti ! L'État employeur a une obligation réglementaire de résultat concernant la sécurité de ses agents. Utiliser la détresse sociale de certaines familles pour forcer des personnels à travailler dans des conditions dangereuses est indigne. Nous refusons cette logique d'état d'exception permanent et soutenons les collègues dans l'exercice de leurs droits, y compris le droit de retrait si la situation l'exige.

Lors de cet épisode caniculaire, les AED affectés en internat ont particulièrement souffert, abandonnés dans des locaux transformés en étuves. Nous pouvons vous confirmer qu'il faisait parfois encore 35 °C en pleine nuit au cœur des dortoirs. Que dire également des AED assignés l'après-midi dans des locaux surchauffés pour y effectuer des tâches administratives pourtant non réglementaires ? Ce mépris est intolérable. À cela s'ajoute une véritable saignée des effectifs dans la vie scolaire. La FNEC FP-FO dénonce vigoureusement les suppressions de 14 ETP d'AED décidées au niveau académique. Nous exigeons :

- L'arrêt immédiat des suppressions de postes, la restitution des ETP détruits et le recrutement massif d'AED.
- Le respect strict de leur cadre statutaire.

Le rapport de l'ISST présenté aujourd'hui, basé sur le contrôle d'un panel de 15 écoles bretonnes, illustre une fois de plus le transfert inacceptable des responsabilités. Vous exigez des directeurs d'école qu'ils gèrent les diagnostics sur la qualité de l'air, l'amiante et le gaz radon, alors même que le rapport pointe un retard criant dans leur formation à la prévention.

La FNEC FP-FO le réaffirme fermement : les directeurs d'école ne sont ni des experts en bâtiment, ni des préventeurs. C'est à l'État et aux collectivités territoriales d'assumer leurs obligations en matière de santé et de sécurité. Nous refusons catégoriquement que les directeurs portent la responsabilité pénale ou administrative des manquements liés au bâti scolaire.

Dans votre programme annuel de prévention, vous présentez ladite « prévention » des RPS comme une sorte de processus de sensibilisation, alors que le procès-verbal du 7 octobre 2025 acte déjà l'impasse de cette méthode. Avec 75 % des fiches de signalement portant sur les risques psychosociaux, l'administration continue d'appliquer des protocoles de signalement et des diagnostics protocolaires, traitant les symptômes plutôt que les causes. Pour FO, ces RPS sont le résultat direct de choix structurels : la multiplication des injonctions contradictoires, la surcharge de travail consécutive aux suppressions de postes et la déstructuration du statut général.

Cette explosion de la souffrance est indissociable de la politique d'inclusion scolaire systématique et forcée. En imposant les PAS au mépris du vote de l'Assemblée nationale, vous participez au démantèlement des structures spécialisées (IME, ITEP, etc.) qui sont pourtant les seuls lieux capables d'accueillir dignement les élèves présentant des troubles sévères. Vous transformez les classes en structures de gestion de la difficulté, forçant les enseignants à devenir des "coaches" au lieu de transmettre des savoirs, ce qui épuise les personnels et fragilise les élèves.

La prévention, ce n'est pas la mise en place de dispositifs de signalement ou d'outils numériques de suivi de la santé. La prévention, c'est le recrutement massif de médecins du travail et de personnels administratifs pour décharger les agents de la surcharge administrative, et le retour à une gestion statutaire respectueuse de l'intégrité physique et psychique de chaque agent.

Concernant votre « Protocole académique d'accompagnement des personnels confrontés à des élèves à comportements perturbateurs et/ou violents » FO continue d'exiger que les dispositions du BO du 5 décembre 2024 soient intégralement respectées et, surtout, strictement appliquées. Nous rappelons à l'administration ses obligations légales énoncées dans ce BO :

- L'octroi immédiat de la protection fonctionnelle pour tout agent menacé ou agressé, cette protection n'est pas une option, c'est une garantie statutaire qui doit être mise en œuvre sans délai.
- Le respect de l'Article 40 du Code de procédure pénale : il appartient à l'employeur, et à lui seul au titre de sa responsabilité légale, de saisir immédiatement le Procureur de la République lorsqu'un agent subit un délit.

Il est hors de question que les collègues agressés ou menacés soient contraints de se déplacer, souvent seuls et en état de choc, pour aller déposer plainte. La responsabilité de protéger et de signaler incombe à l'État-employeur.

Par ailleurs nous dénonçons les provocations du rapport des inspections générales visant à diviser les AESH en créant un statut d'« assistantes d'accessibilité » à 1607h/an pour seulement 20 % d'entre elles, maintenant les 80 % restantes dans la précarité du temps partiel imposé. La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications :

- Un vrai statut de fonctionnaire pour toutes les AESH, sur la base de 24 heures payées temps plein.
- L'abandon définitif des PAS, des PIAL et de la politique de mutualisation.
- L'augmentation immédiate des salaires, la subrogation immédiate et l'octroi des jours de fractionnement.

Enfin, vous faites un point d'information sur la PSC. Derrière les discours lénifiants sur une prétendue « avancée sociale », la FNEC FP-FO tient à rappeler qu'elle a été la seule et unique organisation syndicale à refuser de signer l'accord ministériel du 8 avril 2024.

Depuis le 1er mai, date de l'entrée en vigueur de cette réforme à marche forcée, la réalité du terrain nous donne malheureusement raison. Dans les écoles, les établissements et les services de notre académie, les témoignages de colère et d'indignation se multiplient. Les collègues subissent un véritable hold-up social : dysfonctionnements en cascade, affiliations d'office à des contrats individuels sans leur accord, impossibilités kafkaïennes de se désaffilier pour ceux qui disposent déjà d'une couverture familiale, et prélèvements indus. Quant aux retraités, ils sont purement et simplement sacrifiés avec des explosions de tarifs pouvant atteindre 175 % de la cotisation d'équilibre au bout de quelques années.

À cela s'ajoute une aberration profonde : l'obligation de prélèvement sur salaire imposée à tous les agents, y compris les personnels aux salaires les plus bas qui ne pouvaient parfois pas s'offrir de couverture, privés aujourd'hui de toute possibilité d'autoriser ou de choisir un autre mode de paiement.

Pire encore, la déconnexion totale entre la complémentaire santé et la prévoyance plonge nos collègues dans l'erreur et le danger. Beaucoup n'ont pas compris que la prévoyance restait séparée de cette mutuelle obligatoire.

Nous ne tolérerons pas que l'État-employeur privatise notre santé et organise l'allégeance des personnels au marché des assurances complémentaires obligatoires. C'est pourquoi la FNEC FP-FO continue de revendiquer l'abrogation pure et simple de ce dispositif. Pour FO, la seule urgence reste le remboursement des soins à 100 % par la Sécurité Sociale sur la base du salaire différé.